



CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 17 novembre 2021 à 20h00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	15
Absents :	4
Votants (dont 3 procurations) :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 12 novembre 2021 - s'est réuni le **mercredi 17 novembre 2021 à 20 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Madame BARBAUX, Maire.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Yanis CORNU comme secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. Mme BARBAUX Lydie, Maire	X			
2. M. MANSUY Guy, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. M ^{me} RENAULD Martine, 2 ^e Adjoint	X			
4. M. CORNU Yanis, 3 ^e Adjoint	X			
5. M ^{me} LAUVERGEON Sylvie, 4 ^e Adjoint	X			
6. M ^{me} FERRANDO Nicole, Conseillère Municipale	X			
7. M ^{me} LAMBERT Christiane, Conseillère Municipale	X			
8. M. BARON Dominique, Conseiller Municipal	X			
9. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
10. M ^{me} DIDELOT Marie-Jocelyne, Conseillère Municipale			X	Lydie BARBAUX
11. M. ROMARY Benoît, Conseiller Municipal	X			
12. Mme HAXAIRE Anne, Conseillère Municipale	X			
13. M. NOEL Jean-Baptiste, Conseiller Municipal	X			
14. M. THOUVENOT Philippe, Conseiller Municipal	X			
15. Mme BARON Amandine, Conseillère Municipale	X			
16. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale			X	
17. M. BALANDIER Stéphane, Conseiller Municipal			X	Mathilde BELLO
18. M. DREMAUX Joël, Conseiller Municipal			X	Mathilde BELLO
19. Mme BELLO Mathilde, Conseillère Municipale	X			

N° 143 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2021

N° 144 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉMISSIONNAIRE

N° 145 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

N° 146 DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

N° 147 PRIX « VILLE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS » - LES PEINTRES DANS LA RUE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°120/2021 DU 15/09/2021

N° 148 MARCHÉ DE NOËL - TARIF DES EMPLACEMENTS

DÉLIBÉRATION N° 143/2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Mme BELLO

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021.

DÉLIBÉRATION N° 144/2021

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL EN

REPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉMISSIONNAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Murielle MATHIEU a démissionné de son mandat de conseiller municipal par courrier adressé à Madame le Maire le 26 octobre.

En application de l'article L.2121-4 du CGCT, Monsieur le Préfet des Vosges a été informé de cette démission

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame Amandine BARON est dorénavant installée dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

Madame le Maire précise que, conformément à la délibération n° 140/2021 « Indemnités de fonctions des Élus » du 20 octobre 2021, Madame Amandine BARON percevra l'indemnité des conseillers délégués, soit 2,34 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, **à compter du 1 décembre 2021.**

L'assemblée délibérante **PREND ACTE.**

DÉLIBÉRATION N° 145/2021

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Madame le Maire rappelle que le budget primitif 2021 prévoit une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 au CCAS d'un montant de 6000.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

ATTRIBUE cette subvention au CCAS à hauteur de 6000 €.

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° 146/2021

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

Vu les dispositions de l'article L 5711-1, L 5211-5 et L 5214-27 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant projet de périmètre du syndicat mixte fermé Moselle Amont

Considérant qu'il est de l'intérêt de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales de s'associer au sein du syndicat mixte Moselle Amont pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021

Considérant la nécessaire consultation des communes membres de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales, futur membre du syndicat mixte Moselle Amont

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire sur le projet de création du syndicat mixte Moselle Amont regroupant les EPCI à fiscalité propre suivants :

- La communauté d'agglomération d'Épinal
- La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- La communauté de communes des ballons des hautes Vosges
- La communauté de communes de la porte des Vosges méridionales
- La communauté de communes des hautes Vosges
- La communauté de communes de Bruyères - vallons des Vosges

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : M. BALANDIER, M. DREMAUX, Mme BELLO

ACCEPTE la participation de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales au syndicat mixte Moselle Amont dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 et annexées à la présente délibération.

DEMANDE à monsieur le préfet des Vosges de prendre l'arrêté portant création du syndicat mixte Moselle Amont.

DÉLIBÉRATION N° 147/2021

PRIX « VILLE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS » - LES PEINTRES DANS LA RUE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°120/2021 DU 15/09/2021

Madame le Maire rappelle la délibération n°120/2021 et précise qu'il y a lieu de modifier les conditions de règlement du deuxième prix, attribué à Monsieur Denis VAUTHIER.

Le deuxième prix, d'un montant de 300€ sera versé à Monsieur VAUTHIER par la commune de Plombières-les-Bains, et non par le CASINO de Plombières-les-Bains.

Le CASINO de Plombières-les-Bains, partenaire de l'opération, versera à la commune de Plombières-les-Bains un soutien financier de 300€ pour couvrir le montant de ce deuxième prix.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

DECIDE de modifier la délibération N°120/2021 du 15/09/2021.

AUTORISE Madame le Maire à verser la somme de 300€ à Monsieur Denis VAUTHIER.

AUTORISE Madame le Maire à encaisser une participation de 300€ du CASINO de Plombières-les-Bains.

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° 148/2021

MARCHE DE NOEL - TARIF DES EMBLACEMENTS

Madame le Maire rappelle la délibération n° 21/2019 fixant les tarifs des emplacements du Marché de Noël.

Elle informe l'assemblée qu'une réflexion a été menée avec les exposants du Marché de Noël présents en 2019, et à l'occasion du dernier comité de pilotage, et propose la révision des tarifs comme suit :

	1 WE	1 Week-end « Fidélité » (présent l'année précédente)	Totalité*	Totalité* « Fidélité » (exposants présents l'année précédente)	Semaine du 20 au 24 décembre
Intérieur ou Chalet	110 €	90 €	320 €	260 €	GRATUIT
Chalets privés	130 €	100 €	320 €	260 €	GRATUIT
Métiers d'Art	50€	40 €	160 €	130 €	GRATUIT
Associations	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

*Totalité = les 4 WE de l'Avent

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

APPROUVE ces nouveaux tarifs applicables dès novembre 2021.

DÉLIBÉRATION N° 149/2020

QUESTIONS ORALES

